

Savoir Recycler Ensemble



ARTICLES
D.2224-1 À
D.2224-3
DU CGCT.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS**

SYNDICAT MIXTE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

 3, Avenue de la Croix Blanche - BP n°5 - 30301 BEAUCAIRE PDC1

 srenv.secretariat@wanadoo.fr  04 66 59 06 51



PRÉAMBULE

Le Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, fixe le contenu du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de Traitement des Déchets Ménagers.

Il revient au syndicat Sud Rhône Environnement de réaliser ce rapport qui sera présenté par le Président du syndicat à l'assemblée délibérante. Celui-ci est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément aux objectifs fixés par ce texte réglementaire, la base de comparaison de l'ensemble des indicateurs est l'année 2010. C'est cette borne qui sera prise désormais pour le rapport.

Le syndicat Sud Rhône Environnement ayant uniquement la compétence Traitement, seuls les indicateurs obligatoires liés au Traitement sont présentés ci-dessous.

Les indicateurs concernant la Collecte et la pré-Collecte sont intégrés dans le bilan des collectivités membres qui ont conservées leur compétence Collecte.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

INDICATEURS TECHNIQUES	5
I.A Les compétences de Sud Rhône Environnement	5
I.B Carte d'identité	6
I.C La composition du Comité Syndical	6
I.D La composition du bureau	7
I.E L'organisation administrative	8
I.F Le territoire du syndicat	8
I.G Un réseau de déchèteries dense	11
I.H La communication du syndicat	12
I.I La prévention menée par le syndicat	13

CHAPITRE II

TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	15
II.A Le Res.T.E	18
II.B Les emballages, le papier et le verre	20
II.C Les déchèteries	22
II.D Taux global de valorisation	25
II.E Réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage	27

CHAPITRE III

INDICATEURS FINANCIERS	28
III.A Modalités d'exploitation	28
III.B Marchés en cours	28
III.C Mode de financement	30
III.D Coûts unitaires	33
III.E Évolution des coûts aidés	36

CHAPITRE IV

CONCLUSION ET PERSPECTIVES	37
---	-----------

LEXIQUE

.....	38
-------	-----------

NOTES

.....	39
-------	-----------

CHAPITRE I

INDICATEURS TECHNIQUES

I.A. LES COMPÉTENCES DE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

Depuis 2005, Sud Rhône Environnement assure le traitement des déchets ménagers de ses collectivités membres. Cette compétence comprend :



I.B. CARTE D'IDENTITÉ



Président : Bernard DUPONT
 Date de création : 2000
 Nombre de communes : 51
 Commune la plus peuplée : Beaucaire (16 036 habitants)
 Commune la moins peuplée : Vallérargues (143 habitants)
 Nombre d'habitants : 106 820
 Type d'habitat : Semi-urbain

I.C. LA COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL

Le comité syndical de Sud Rhône Environnement, organe décisionnel du syndicat, est composé d'élus intercommunaux appelés délégués. Le comité se compose de 15 délégués titulaires et de 15 délégués suppléants. Le nombre de ces délégués est fonction de la population de la commune ou de la communauté de communes qu'ils représentent.

Au 1^{er} janvier 2016, la composition du comité syndical est la suivante : ◆ *Délégué titulaire*
◆ *Délégué suppléant*



Communauté de Communes BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE

- ◆ Jean-Marie FOURNIER
- ◆ Thierry PESENTI
- ◆ Julien SANCHEZ
- ◆ Yvan CORBIERE



Ville de Tarascon

- ◆ Francis DEMISSY
- ◆ François GUYOMARD
- ◆ Guy LUPERINI
- ◆ Jean-Pierre LE MARREC



Commune de Boulbon

- ◆ Bernard DUPONT
- ◆ Christophe SAINT-MICHEL



Commune de Saint-Pierre de Mézoargues

- ◆ Florence DE CAMARET
- ◆ Gérard GINSBURGER

Communauté de Communes VALLEE DES BAUX ALPILLES



- ◆ Pascal DELON
- ◆ Régis GATTI
- ◆ Inès PRIEUR DE LA COMBLE
- ◆ GILLES BASSO

SICTOMU



- ◆ Eric CLAUSSE
- ◆ Gérard JEAN
- ◆ Raymond RIEU
- ◆ Alain VALENTIN
- ◆ Ménélik PLOJOUX DEMIERRE
- ◆ Stéphane PALAY
- ◆ Joël ROSA
- ◆ Gérard BONNEAU



Communauté d'Agglomération NIMES METROPOLE

- ◆ Théos GRANCHI
- ◆ Vivian MAYOR
- ◆ Christian SCHEOPFER
- ◆ Jean-Luc DESCLOUX
- ◆ Denis MERLO
- ◆ Frédéric TOUZELIER

I.D. LA COMPOSITION DU BUREAU

Un Bureau, composé de 6 membres issus du Comité syndical - 1 Président, 4 Vice-présidents, 1 membre du bureau - prépare les dossiers qui seront soumis au vote du comité syndical. Le bureau est force de proposition pour l'orientation et la politique de développement du syndicat.

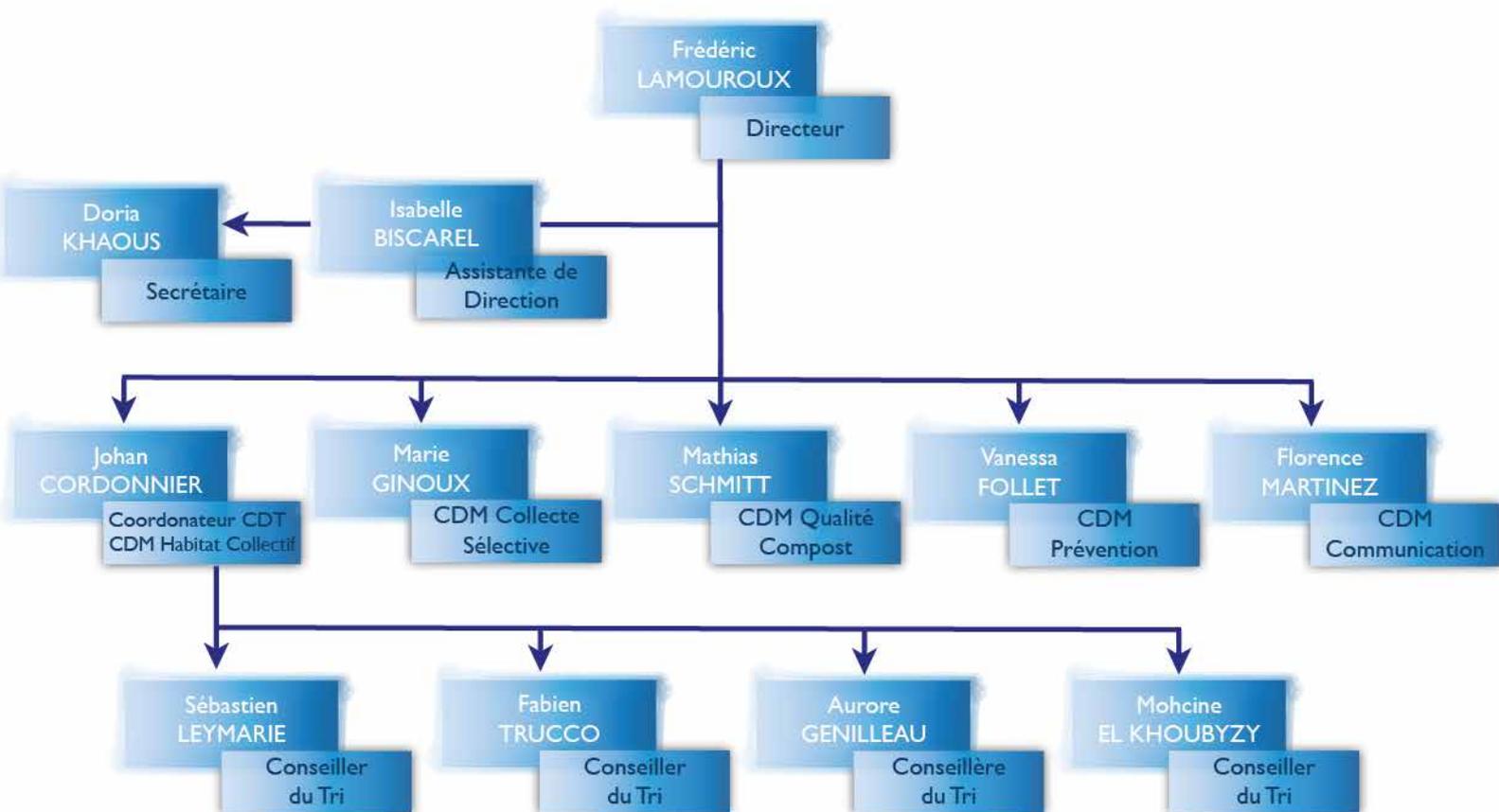


I.E. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Organigramme Sud Rhône Environnement

CDM : Chargé de Mission

CDT : Conseiller du Tri



I.F. LE TERRITOIRE DU SYNDICAT

En 2016, Sud Rhône Environnement compte 106 820 habitants (population INSEE), couvre 51 communes dont 40 communes du Gard et 11 communes des Bouches-du-Rhône, réparties en 2 Communautés de Communes, 1 Communauté d'Agglomération et 3 communes indépendantes.

La progression de cette population est de 7,25 % depuis 2010 soit une augmentation de 1,2 % par an en moyenne.

SICTOMU	Habitants
Aigaliers	475
Argilliers	445
Arpaillargues et Aureilhac	1 046
La Bastide d'Engras	207
Belvezet	249
La Bruguière	330
La Capelle et Masmolène	431
Castillon du Gard	1 572
Collias	1 102
Flaux	325
Foissac	418
Fons sur Lussan	245
Fontarèches	255
Fournès	965
Lussan	502
Montaren et Saint-Médiars	1 496
Pougnadoresse	241
Pouzilhac	636
Remoulins	2 330
Saint-Bonnet du Gard	841
Saint-Hilaire d'Ozilhan	944
Saint-Hippolyte de Montaigu	258
Saint-Laurent la Vernède	758
Saint-Maximin	700
Saint-Quentin la Poterie	2 955
Saint-Siffret	1 053
Saint-Victor des Oules	304
Sanilhac et Sagriès	912
Serviers et Labaume	585
Uzès	8 573
Vallabrix	403
Vallérargues	143
Valliguières	555
Vers Pont du Gard	1 824
Total SICTOMU	34 078

CCBTA	Habitants
Beaucaire	16 036
Jonquières-Saint-Vincent	3 585
Total CCBTA	19 621

CCVBA	Habitants
Saint-Etienne du Grès	2 379
Mas-Blanc les Alpilles	508
Aureille	1 550
Fontvieille	3 636
Paradou	1 750
Les Baux de Provence	450
Maussane les Alpilles	2 222
Mouriès	3 448
Total CCVBA	15 943

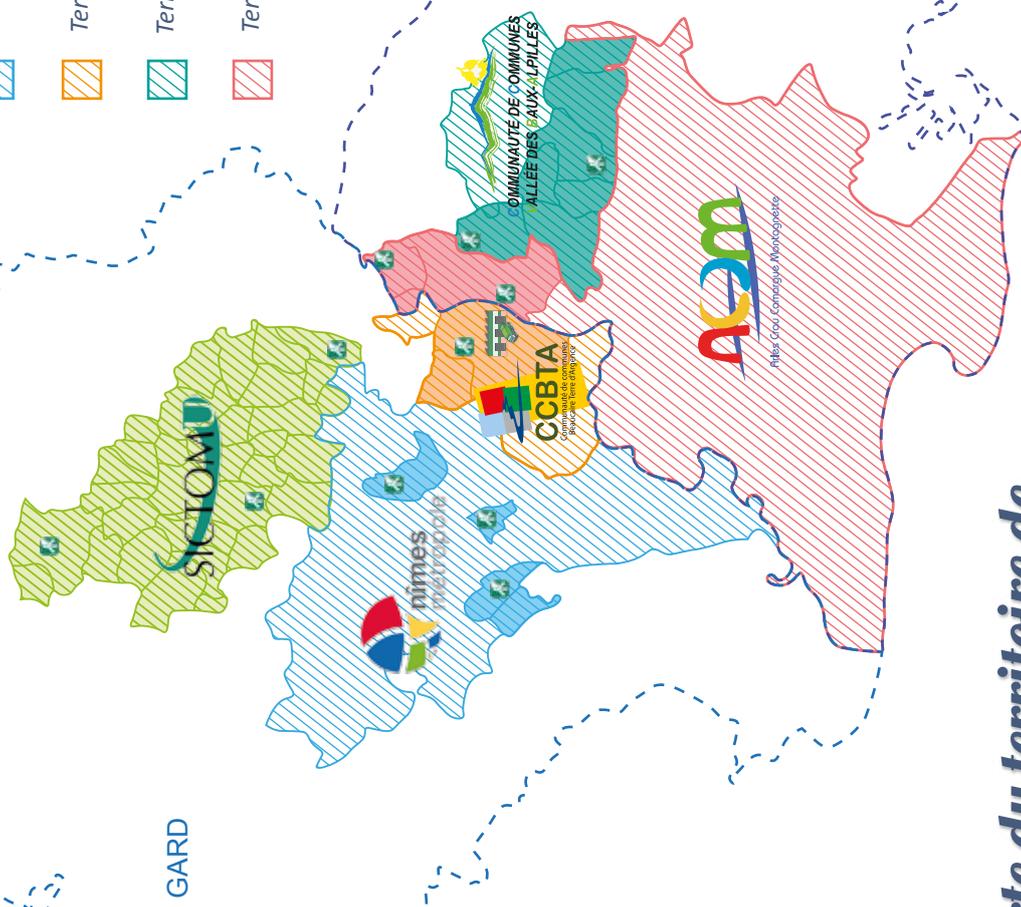
NIMES METROPOLE	Habitants
Bernis	3 264
Caissargues	3 886
Marguerittes	8 608
Milhaud	5 755
Total Nîmes Métropole	21 513

Boulbon	1 497
----------------	--------------

Saint-Pierre de Mézoargues	227
-----------------------------------	------------

Tarascon	13 941
-----------------	---------------

-  CVD Ecoval 30
-  Déchèteries
-  Territoire SICTOMU
-  Communes du SICTOMU adhérentes à SRE
-  Territoire CANM
-  Communes de la CANM adhérentes à SRE
-  Territoire CCBTA
-  Communes de la CCBTA adhérentes à SRE
-  Territoire CCVBA
-  Communes de la CCVBA adhérentes à SRE
-  Territoire ACCM
-  Communes de l'ACCM adhérentes à SRE



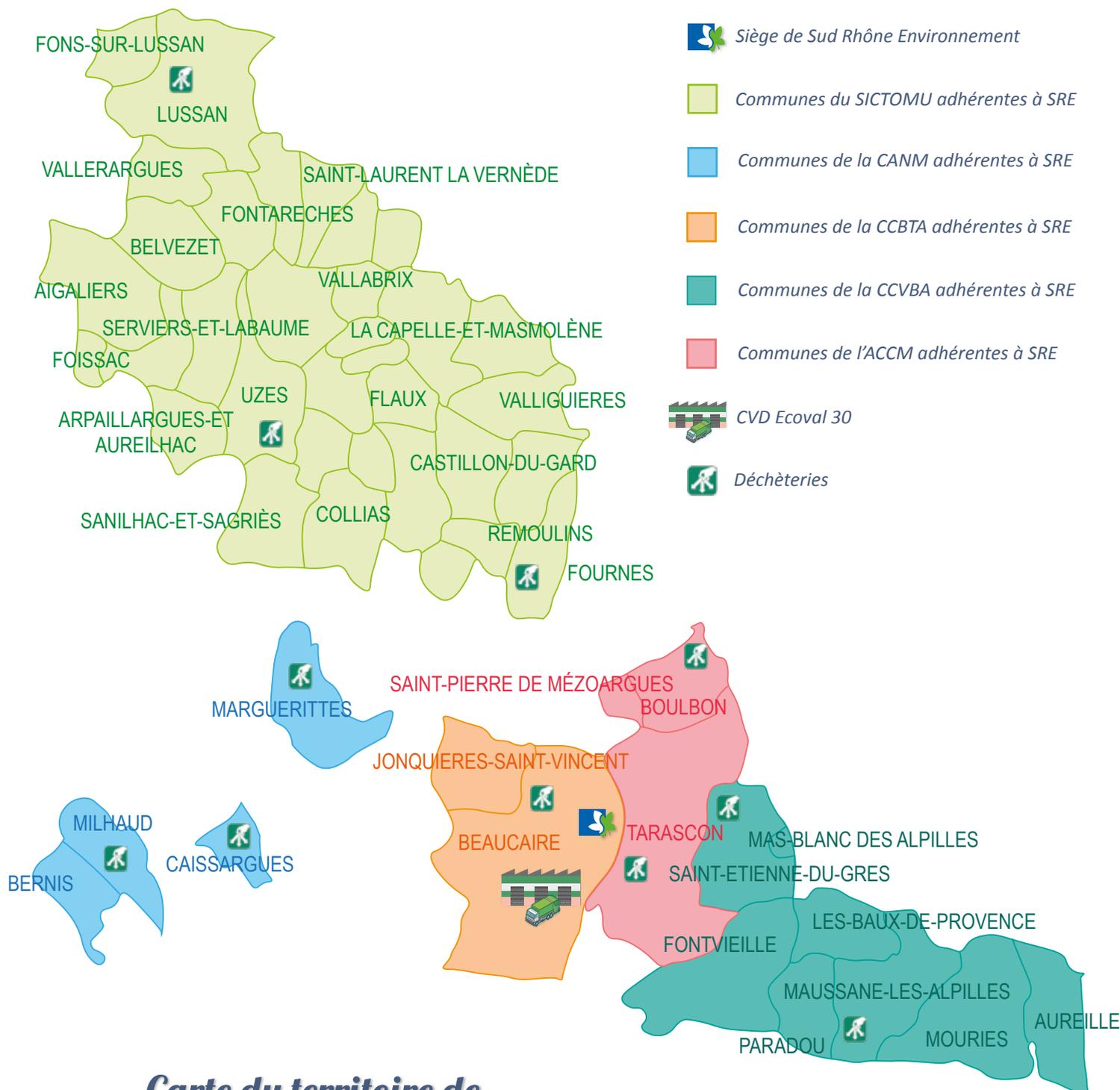
Carte du territoire de Sud Rhône Environnement

I.G. UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES DENSE

La gestion d'une déchèterie est fragmentée en deux compétences :

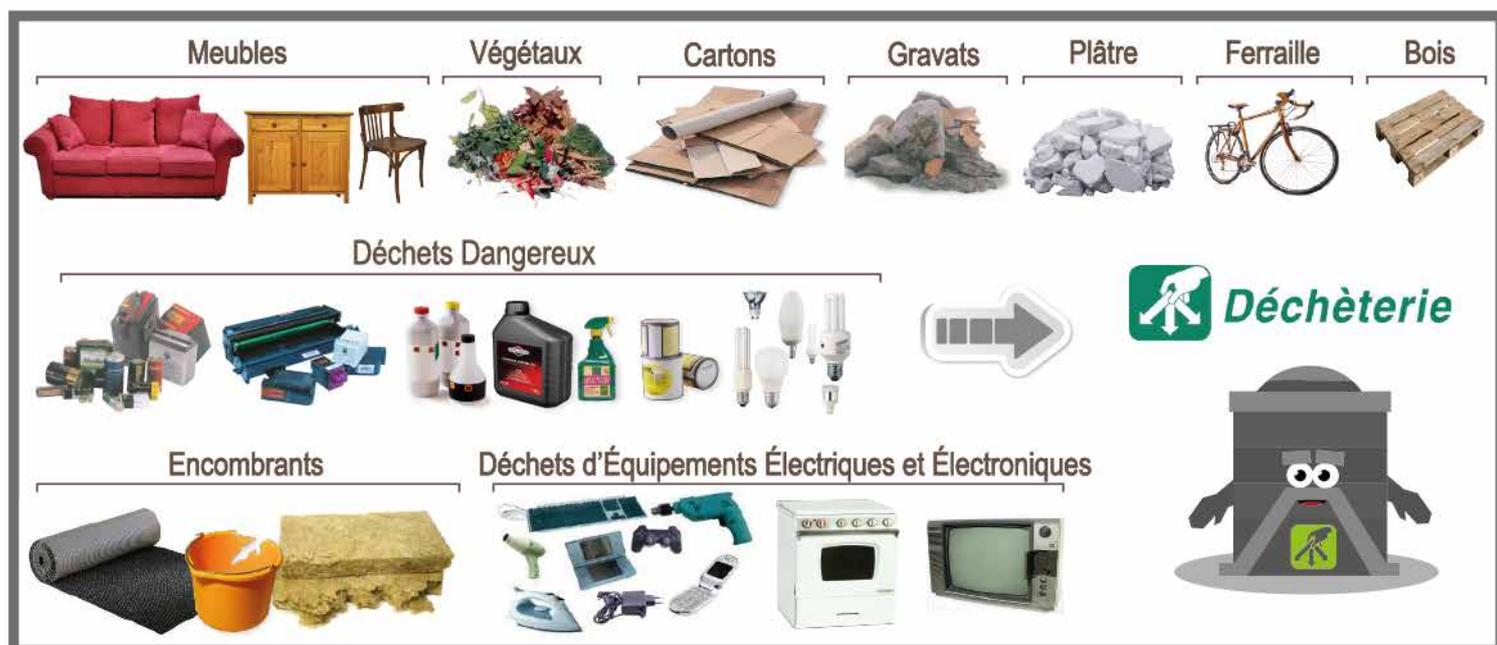
- ▶ La compétence " haut de quai " : gardiennage, accueil et horaires, entretien... ; assurée par les collectivités adhérentes.
- ▶ La compétence " bas de quai " : le traitement des déchets déposés par les usagers ; assurée par Sud Rhône Environnement.

En 2016, 11 déchèteries sont ouvertes aux habitants du territoire.



*Carte du territoire de
Sud Rhône Environnement*

Les déchets acceptés en déchèterie sont les suivants :



I.H. LA COMMUNICATION DU SYNDICAT

De nombreux outils de communication sont réalisés tout au long de l'année pour informer les habitants sur un événement ou un thème donné (La Feuille de Tri notamment, envoyée à près de 40 000 foyers). De même, de multiples opérations de sensibilisation et d'information sont menées à destination des habitants de Sud Rhône Environnement en 2016, comme :

- ▶ Des interventions de type scolaire, avec près de 3 150 personnes sensibilisées (109 animations).
- ▶ Des visites du Centre de Valorisation des Déchets.
- ▶ Animation de la semaine d'exposition au lycée Gides à Uzès (704 élèves).
- ▶ Des expositions « Plus Belles Nos Poubelles ».
- ▶ Des nettoyages de Nature réalisés en partenariat avec Tarascon et Beaucaire.



- ▶ Sensibilisation au tri dans les bodegas sur Beaucaire, Tarascon et Saint-Pierre de Mézoargues.
- ▶ Sensibilisation auprès des camping et offices de tourisme afin que ces derniers informent à leur tour les touristes des consignes de tri.
- ▶ Sensibilisation en porte à porte effectuée tout au long de l'année, aussi bien en habitat collectif qu'en habitat individuel ; pour les résidents de longue date comme pour les nouveaux habitants (11 663 foyers contactés dont 8 545 foyers sensibilisés).
- ▶ Stands Info'Tri sur les rives du Gardon à Collias, Sanilhac, Vers Pont du Gard et Remoulins (800 personnes rencontrées sur 4 jours).



- ▶ Sur les marchés du territoire, 53 stands ont été réalisés d'avril à septembre.
- ▶ Participation au forum de présentation du cahier ressources de Tarascon (présentation des différentes interventions scolaires aux professeurs des écoles de la commune).
- ▶ Participation au « Salon du Jardin » de Milhaud où les consignes de tri propres au jardin ont été présentées.
- ▶ Participation au Téléthon en partenariat avec Screlec pour l'opération « 1 Pile = 1 Don, de l'énergie pour le Téléthon ! », d'octobre à décembre.
- ▶ La 3^{ème} édition du très populaire « Jeu Tri Mieux » en octobre, avec 148 lots récoltés (nuits en chambre d'hôtes, repas au restaurant, bon d'achats, visites de sites culturels, entrées pour des activités sportives etc.) et plus de 5 000 bulletins de participation recensés, signe du succès de l'opération.



Cérémonie de remise des lots aux gagnants du Jeu Tri Mieux, lors de la Fête de la Récup' 2016.

- ▶ Lancement de l'extension des consignes de tri (avec la réalisation d'aide mémo, d'affiches, de nouvelles banderoles, de nouveaux autocollants bacs jaunes, d'un encart spécial et d'une Feuille de Tri dédiée : distribués à plus de 40 000 foyers, mais aussi divers articles pour les sites internet, presse, bulletins municipaux, etc. ainsi qu'une conférence de presse en présence du Président M. Dupont et du Vice-Président de M. Valentin).
- ▶ La présence aux distributions de sacs jaunes sur les communes de Beaucaire, Jonquières-Saint-Vincent et Tarascon (1 mois et 3 semaines).
- ▶ Sensibilisation des usagers venant quotidiennement chercher des sacs jaunes dans les locaux du syndicat.

I.I. LA PRÉVENTION MENÉE PAR LE SYNDICAT

En 2016, 8 850 gobelets réutilisables ont été empruntés lors des festivités organisées sur le territoire par les collectivités (la Mairie de Jonquières-Saint-Vincent, de Fontvieille, de Boulbon, de Saint-Pierre de Mézoargues, la CCVBA) ou des associations locales comme par exemple le Club aikido Beaucaire, Tous à vos baskets, Club taurin fanfonne, etc.

De plus, Sud Rhône Environnement a proposé, aux associations et administrations volontaires, de se regrouper pour acheter des gobelets réutilisables personnalisés.





Remise des gobelets réutilisables personnalisés dans les locaux de Sud Rhône Environnement.

5 structures du territoire du syndicat ont répondu favorablement à cette initiative en acquérant 30 000 gobelets personnalisés :

- ▶ La Communauté de Communes de la Vallée des Baux Alpilles,
- ▶ La commune de Jonquières-Saint-Vincent,
- ▶ La commune de Saint-Pierre de Mézoargues,
- ▶ L'Aikido club des 2 châteaux de Beaucaire,
- ▶ L'Aikido-laido club de Tarascon.

Par ailleurs, le syndicat s'est engagé à accompagner artisans et commerçants dans le cadre de la suppression des sacs plastiques. Dans le cadre de cette démarche, la commune de Jonquières St-Vincent a souhaité s'investir pour ses commerçants en achetant 500 sacs réutilisables.

C'est l'association TEFF (chantier de réinsertion à Tarascon) qui a conçu les sacs à partir de tissus réutilisés.



Inauguration de la démarche " Commerçants éco-exemplaires ", à la Mairie de Jonquières-Saint-Vincent.



Enfin, la 2^{ème} édition de la Fête de la Récup' s'est tenue le 19 novembre au Cosec à Tarascon, durant la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. Les visiteurs ont pu découvrir un événement artistique et citoyen sur le thème de la récupération, regroupant des artisans et des artistes qui transforment des matériaux de récupération dans leur travail créatif, mais aussi des associations et des bricoleurs métamorphosant les « déchets ».

Lors de cette journée, le public était au rendez-vous. Plus de 600 visiteurs présents ont assisté aux nouveautés 2016.

CHAPITRE II

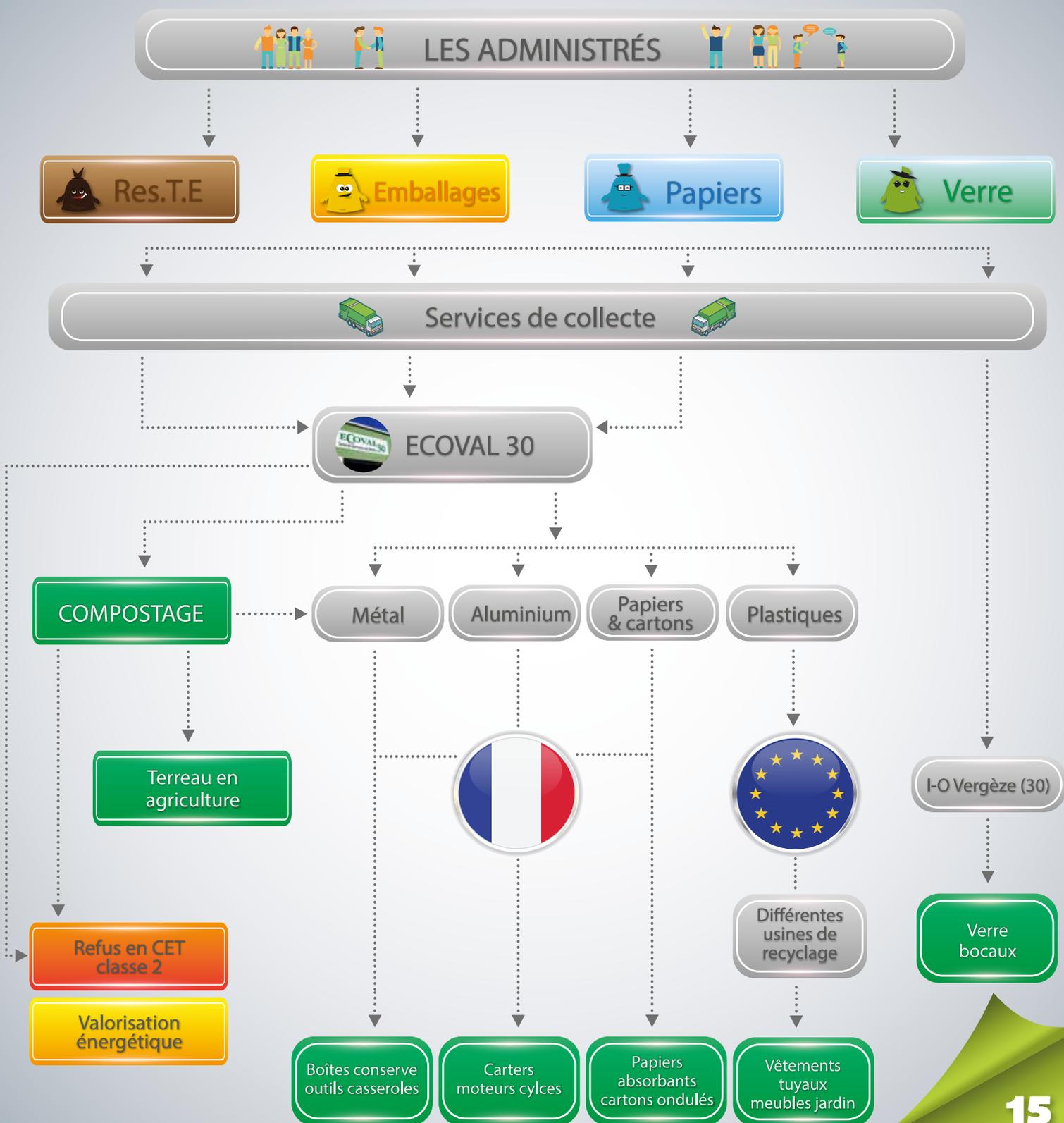
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

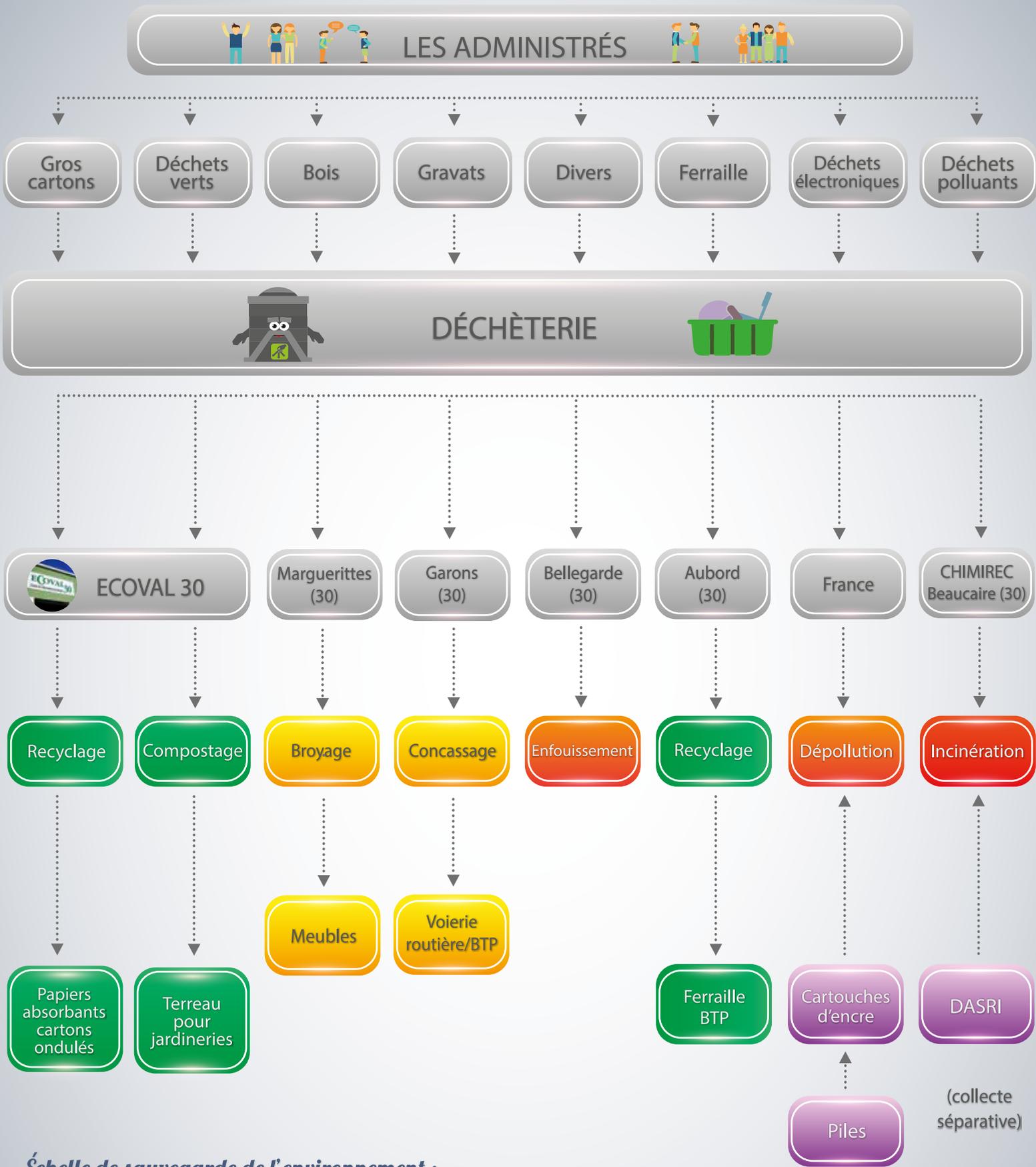
Le tableau synoptique ci-après détaille l'ensemble des flux traités par SRE.

Partie 1 / 2

Synoptique des filières de traitement

2016





Échelle de sauvegarde de l'environnement :

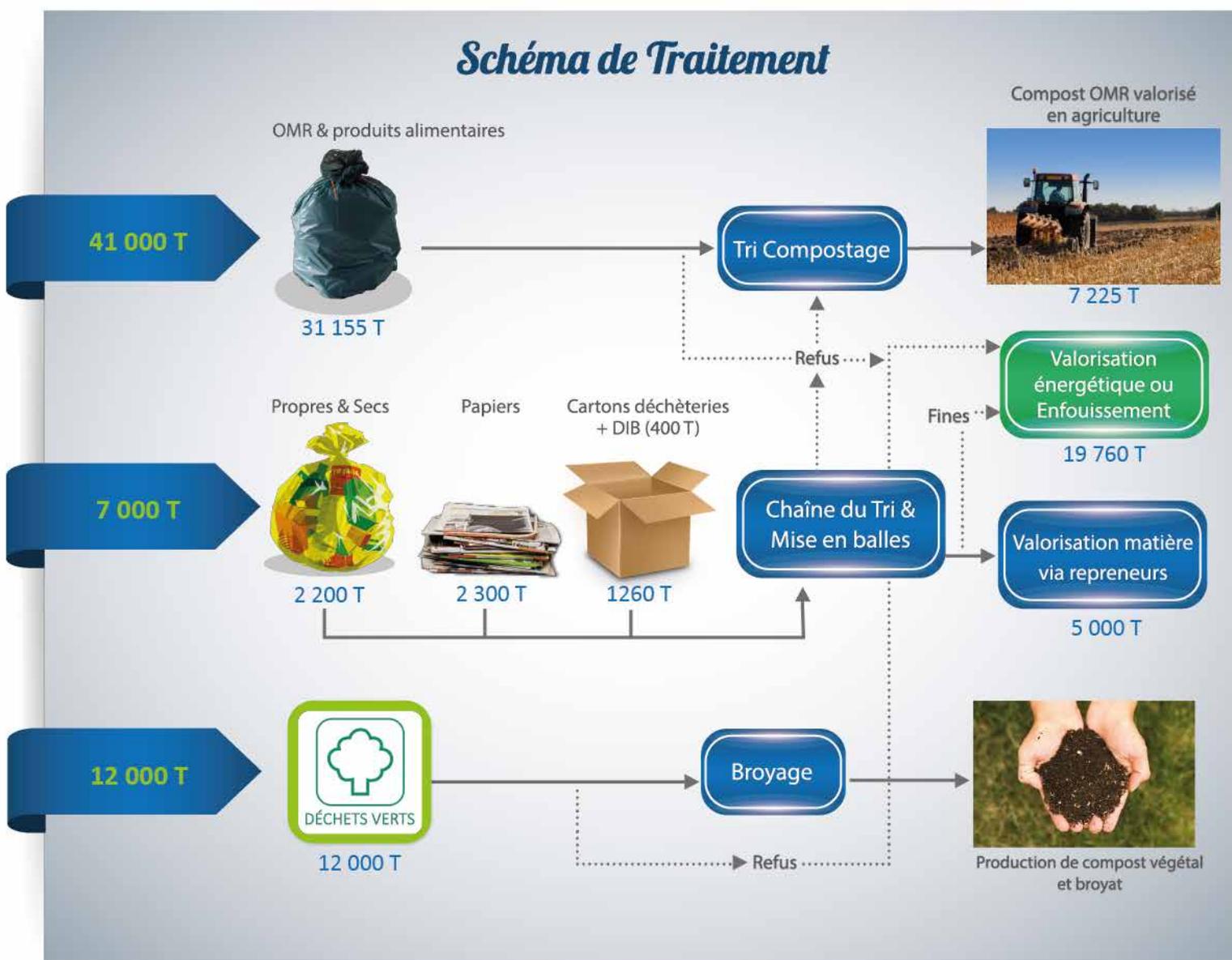


L'ensemble des déchets ménagers du territoire sont traités au Centre de Valorisation des Déchets ECOVAL 30, situé zone industrielle Domitia Sud à Beaucaire (30). Le mode de traitement est un procédé de tri compostage.

Le Centre de valorisation des déchets est exploité par la société ECOVAL30 dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP) passée en 2001 avec Sud Rhône Environnement qui donne à ECOVAL 30 l'exclusivité de traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les communes membres de SRE.

L'autorisation ICPE d'ECOVAL30 a été délivrée en 2005.

Schéma de Traitement



ECOVAL30 étant responsable de l'exploitation de l'équipement et notamment du personnel qu'elle emploie, c'est également ECOVAL30 qui doit prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets

ECOVAL30 gère également les apports des entreprises en direct. Le produit des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises et les collectivités clientes représente environ 4 %.

II.A. LE RES.T.E

Entre 2015 et 2016, la production de Res.T.E a augmenté de 2%. Depuis 2010, année de référence, le Res.T.E a augmenté de 5%. Malgré l'extension des consignes de tri aucun report de tonnage n'est malheureusement observé.

De plus, Sud Rhône Environnement déplore que depuis 2 ans les collectivités membres ne soient plus en mesure de quantifier de manière claire, les déchets des professionnels collectés avec les déchets des ménages. Il a donc été choisi de ne pas faire la distinction entre ces deux flux.

Évolution Tonnage OM (Res.T.E)

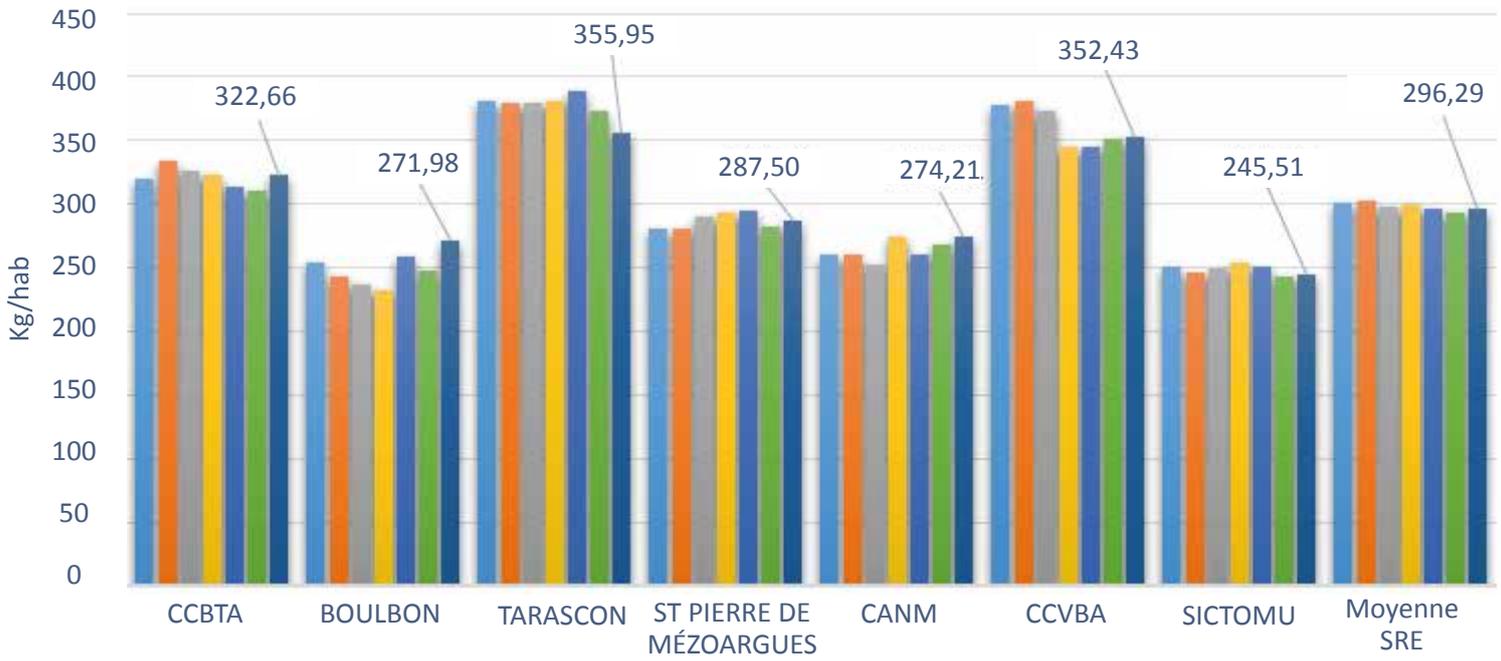


Collectivités membres de Sud Rhône Environnement

■ 2010 ■ 2011 ■ 2012 ■ 2013 ■ 2014 ■ 2015 ■ 2016

Sur le périmètre de Sud Rhône Environnement, tous les territoires ne sont pas au même niveau et n'évoluent pas de la même manière. Ceci est dû aux caractéristiques particulières de chaque entité. En effet, certains secteurs sont plus ou moins touristiques, urbanisés ou encore attractifs sur le plan économique.

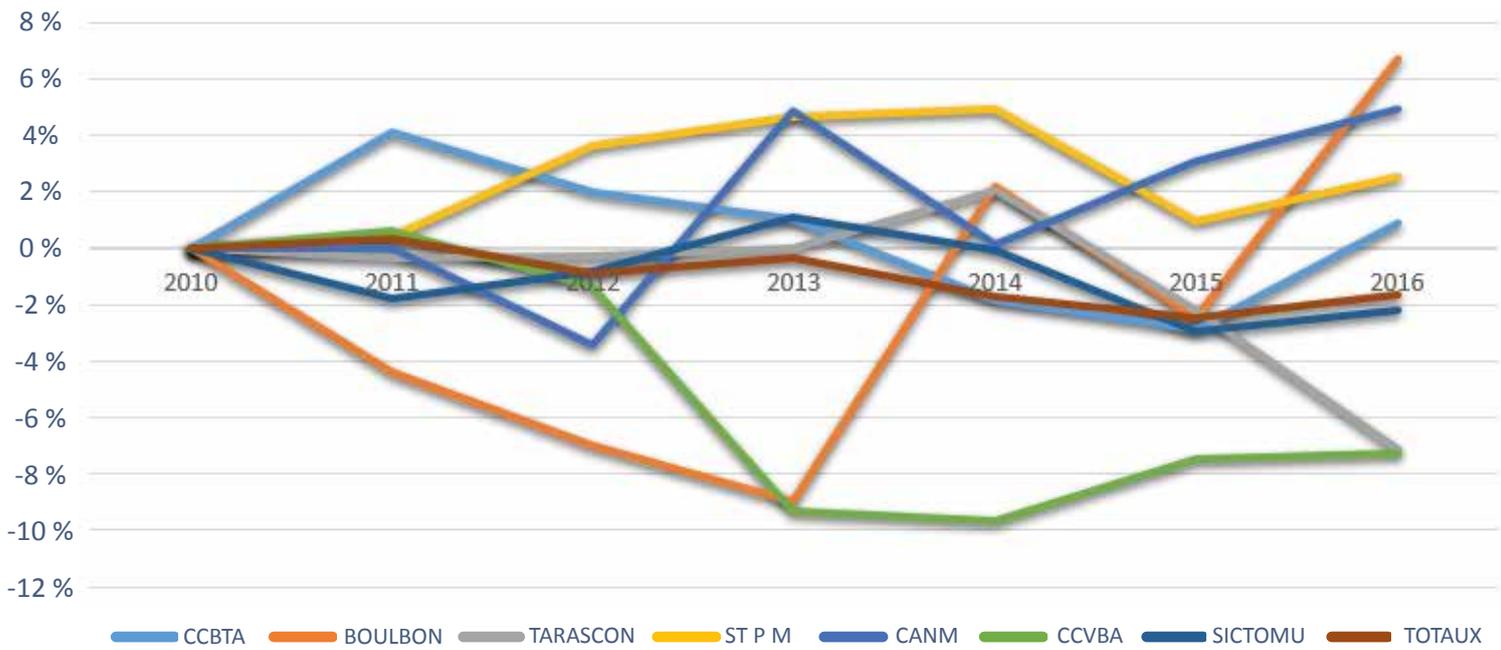
Ratio Kg/hab (Res.T.E)



Collectivités membres de Sud Rhône Environnement

■ 2010 ■ 2011 ■ 2012 ■ 2013 ■ 2014 ■ 2015 ■ 2016

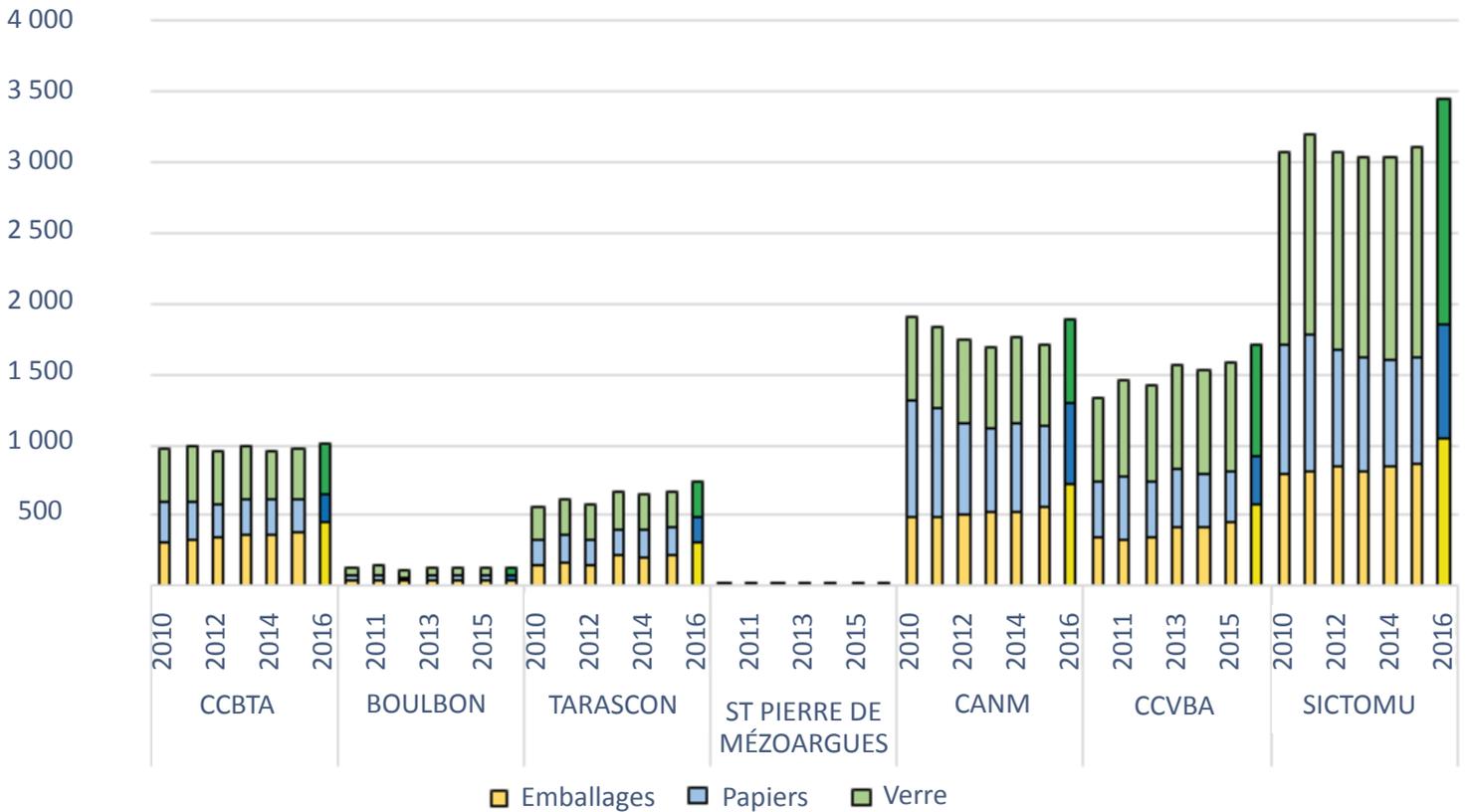
Évolution Production Res.T.E



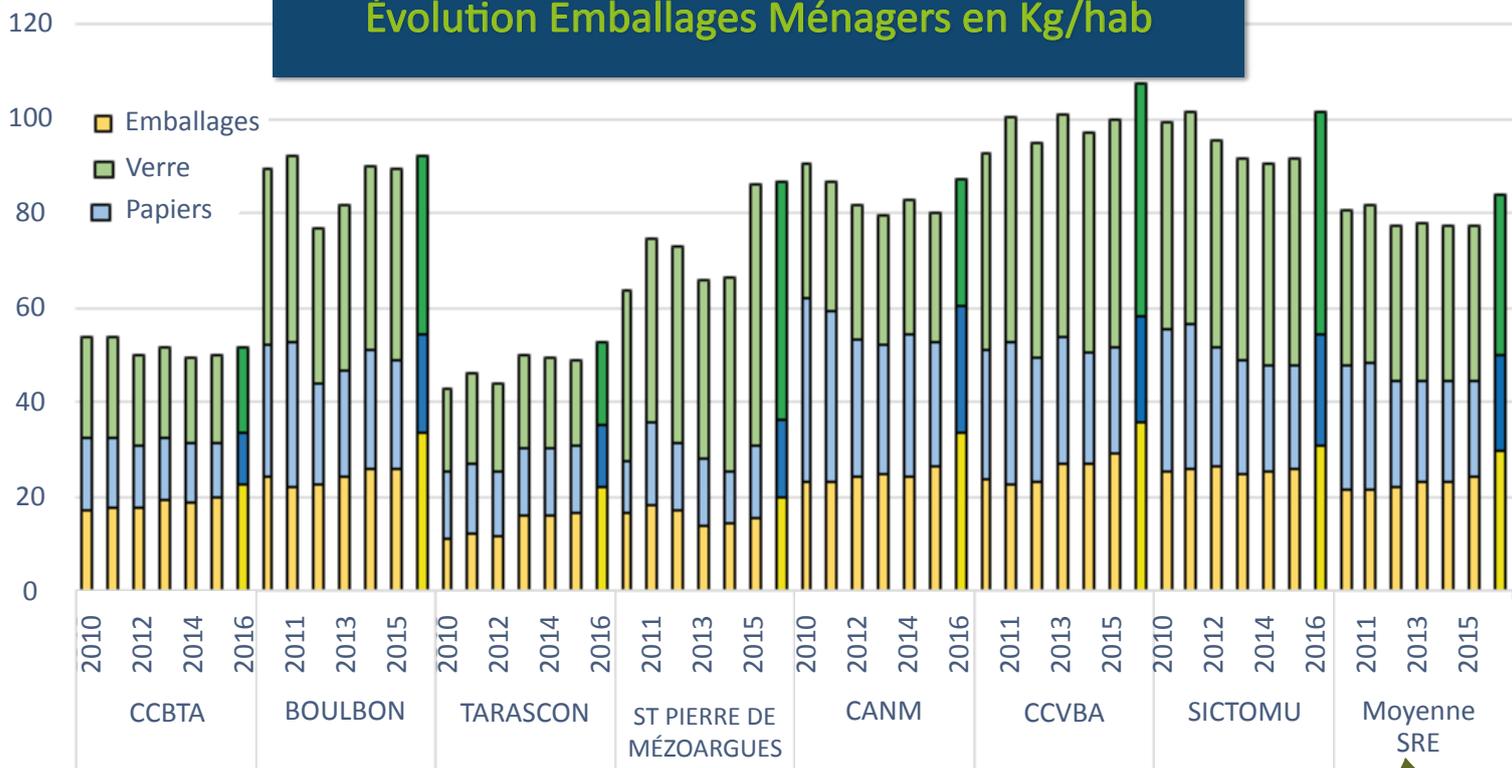
Le graphique ci-dessus permet d'observer l'évolution du Res.T.E depuis 2010. Peu de territoire ont réduit significativement et durablement la tendance afin de diminuer la quantité d'OM produite.

II.B. LES EMBALLAGES, LES PAPIERS ET LE VERRE

Évolution Tonnage Emballages Ménagers



Évolution Emballages Ménagers en Kg/hab



En 2016, en moyenne, les habitants du syndicat ont trié 83,76 kg/hab d'emballages, soit une augmentation de plus de 8 % par rapport à 2015.

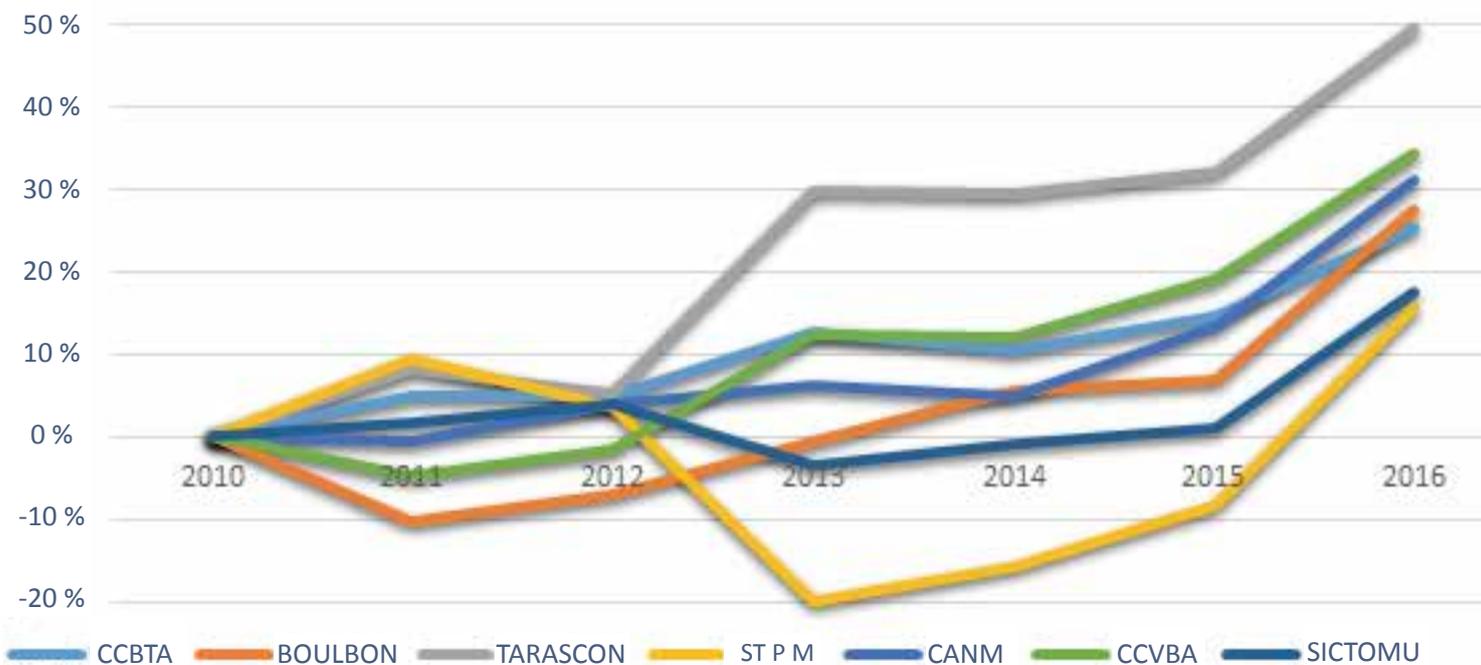
Cette forte augmentation trouve son explication dans l'extension des consignes de tri qui s'est déployée dans tous les territoires du syndicat (sauf SICTOMU) dès le mois d'Avril 2016 d'une part et dans la poursuite des opérations de sensibilisation des conseillers du tri du syndicat d'autre part.

II.B.1 Les emballages

Pour la période considérée (2010-2016), le taux de progression des emballages s'établit à +28,03 %, ce qui représente une performance par habitant de 29,49 kg pour l'année, avec un bond de plus de 5 kg entre 2015 et 2016.

Cependant, l'évolution par collectivité est inégale comme le démontre le graphique suivant.

Évolution Production Emballages



II.B.2 Les papiers

La diminution des papiers est nettement plus marquée atteignant -33 % entre 2010 et 2016. Cette tendance de fond a été observée depuis l'apparition de l'éco-organisme Ecofolio et le développement de la technologie numérique.

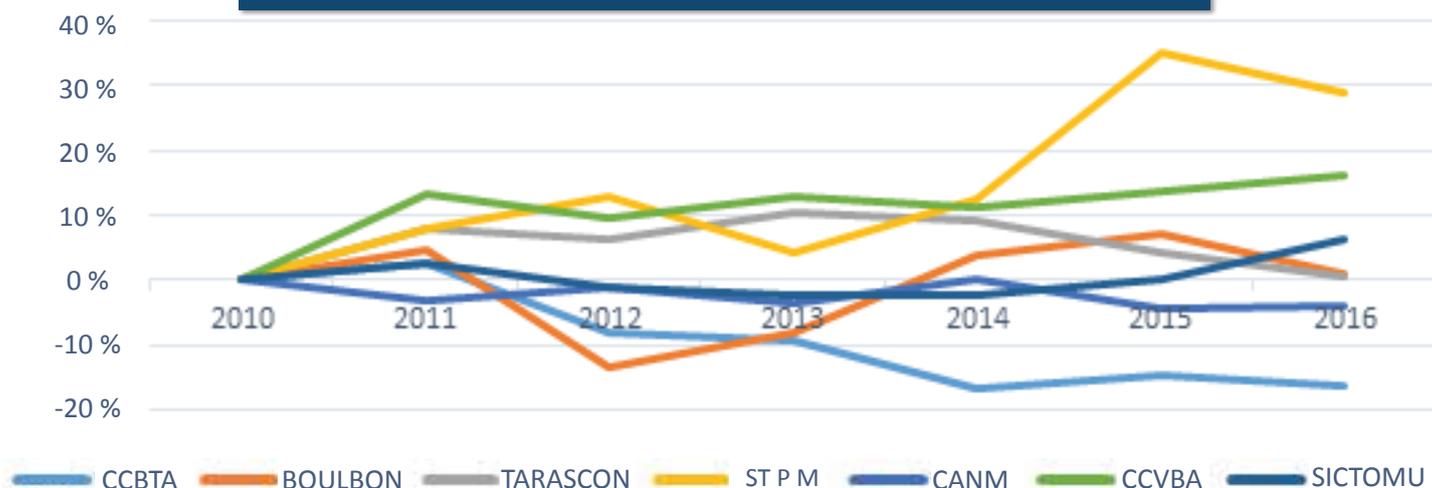
Au regard de la diminution constante, la présentation d'un graphique n'est pas opportune.

II.B.3 Le verre

Pour la 2ème année consécutive, la collecte du verre progresse passant de 33,16 à 34,06 kg/hab (cf. page suivante).

La moyenne du département du Gard est à 29 k/hab/an et celle d'Occitanie est de 30,1 kg/hab/an. Ce qui place le syndicat en bonne position sur ce flux.

Évolution Production Verre



II.C. LES DÉCHÈTERIES

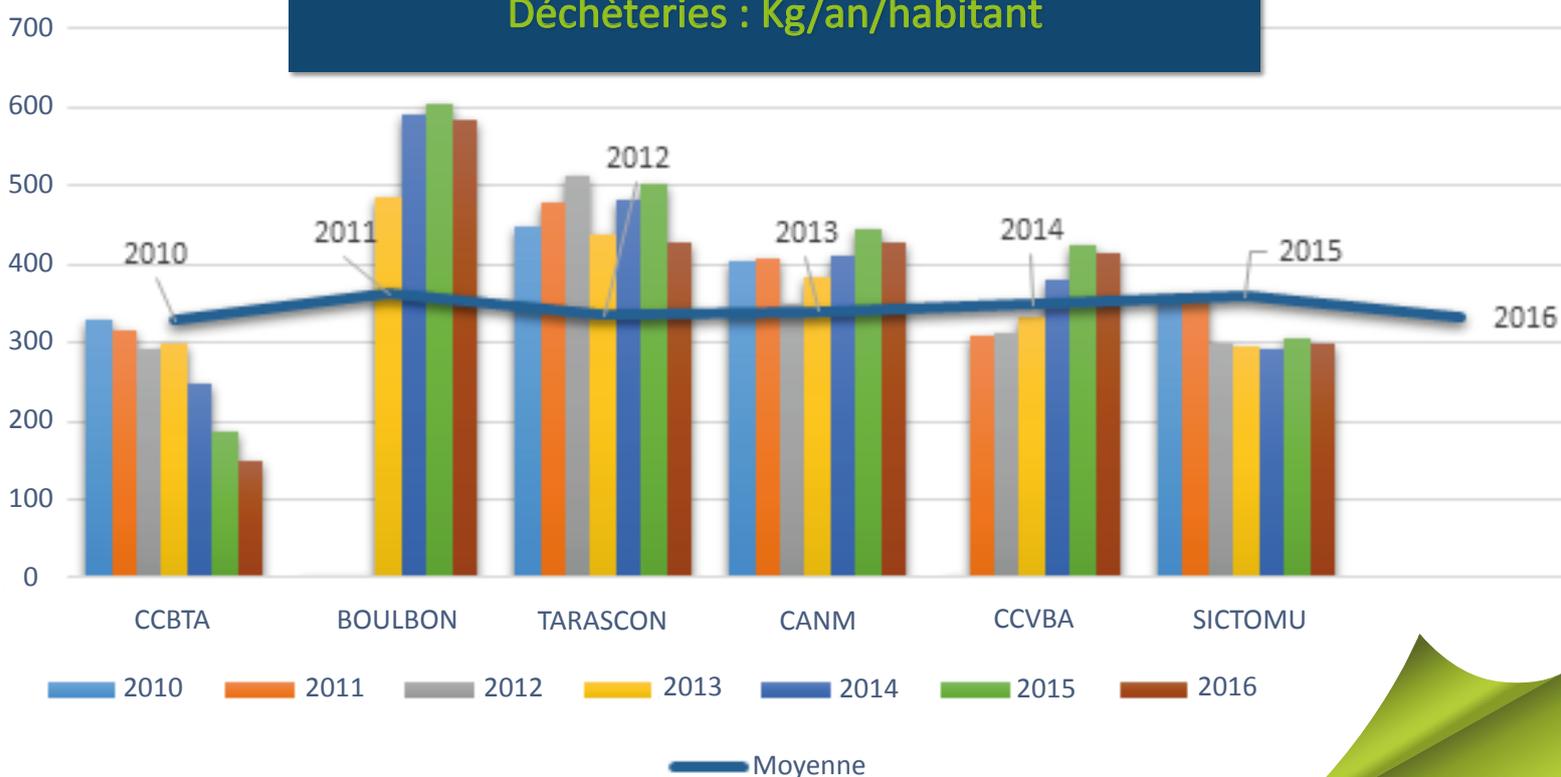
II.C.1 Les déchets non dangereux

Les déchets de déchèteries voient pour la 1^{ère} année leur importance diminuer sur le territoire du syndicat. Une baisse d'environ 4 % est remarquée passant de plus de 37 700 tonnes collectées à 36 200 tonnes.

La « performance » par an et par habitant diminue significativement entre 2015 et 2016 passant de 359 kg/hab/an à 331 kg/hab/an.

Toutefois la moyenne montre l'irrégularité des collectivités dans l'apport de déchet en déchèteries. Cet élément doit interpeller les collectivités sur les actions à mettre en place.

Déchèteries : Kg/an/habitant

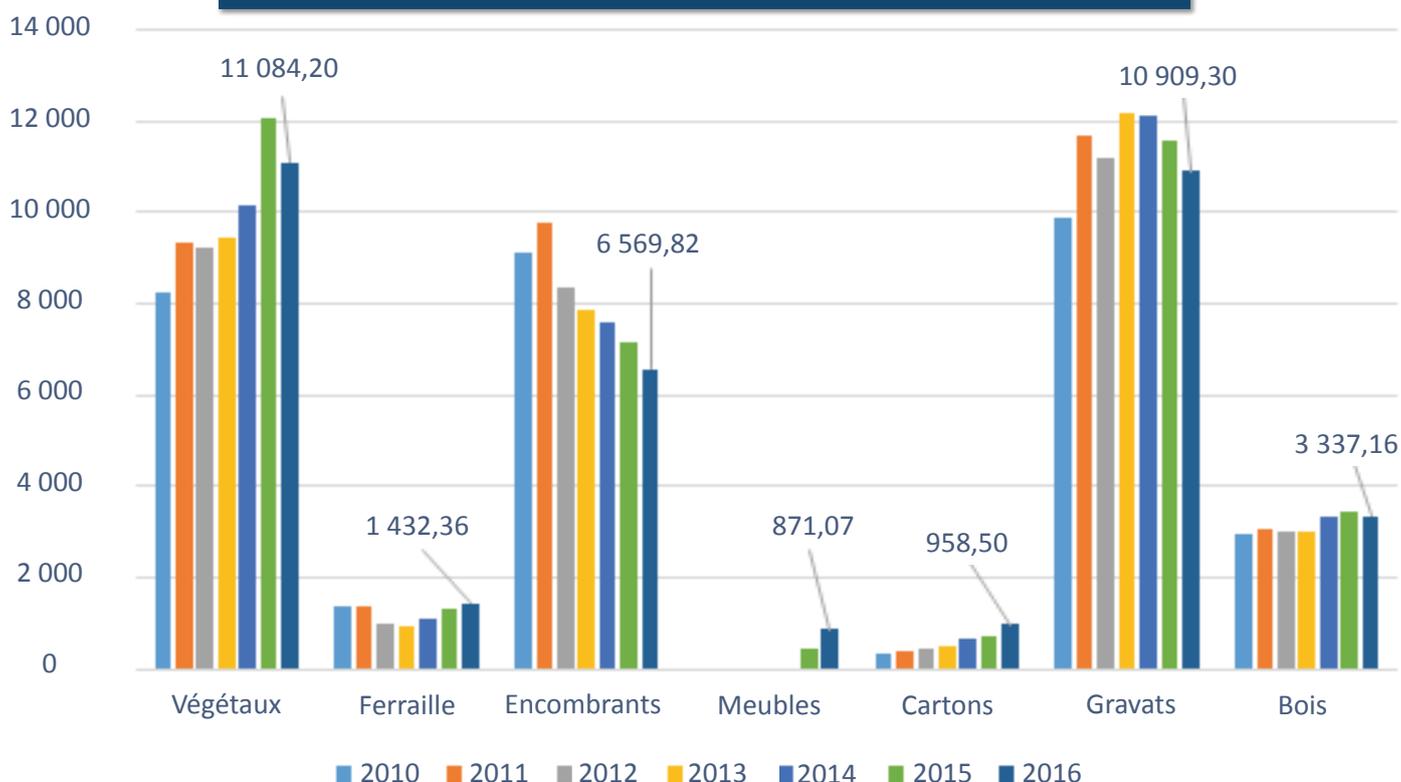


Il est à noter que :

- ◆ Pour la CCBTA, la diminution importante du poids par habitant se poursuit. Elle provient de la séparation physique des déchets des ménages et de ceux des professionnels, ces derniers n'étant plus pris en charge par le service public.
- ◆ Pour le SICTOMU, cela pourrait s'expliquer par l'application systématique d'une facturation envers ce même type d'utilisateur, ce qui a amené une modération des apports.

Une réflexion sur les apports de déchets professionnels et l'accès des artisans est à mener pour poursuivre et accélérer cette tendance.

Évolution Traitement en déchèteries en tonnes



II.C.2 Les déchets végétaux

Après une forte hausse en 2015, les déchets végétaux diminuent de près de 1 000 t. Les déchets végétaux sont traités par compostage à ECOVAL 30 à Beaucaire dans le cadre de la DSP.

II.C.3 La ferraille

Depuis 2013, les tonnages de ferraille collectés continuent de progresser. Ce point est à souligner car ce matériau apporte des recettes au syndicat. La ferraille est transportée jusqu'à Ledenon et Aubord pour être valorisée par Purfer.

II.C.4 Les encombrants

Depuis 2011, les tonnages d'encombrants ne cessent de décroître. En 2016, le phénomène s'accroît sans doute grâce à la généralisation des bennes Eco-Mobilier sur les déchèteries du territoire. Ils sont traités par Suez Environnement pour partir en enfouissement sur Bellegarde.

II.C.5 Le mobilier

Le geste de tri Mobilier se répand et prendra davantage d'ampleur dans les années à venir. Le poids collecté a été multiplié par deux entre 2015 et 2016. L'éco-organisme Eco-Mobilier assure le tri et la valorisation des mobiliers (88 % de valorisation et 12 % en enfouissement en 2016). Paprec à PUJAUT assure cette prestation pour les déchèteries non dotées par Eco-Mobilier.

II.C.6 Le carton

Les tonnages de carton collecté augmentent progressivement sur le territoire. Cette tendance est bénéfique pour le syndicat qui touche des recettes sur ce flux. Ils sont pris en charge par Ecoval 30 dans le cadre de la DSP.

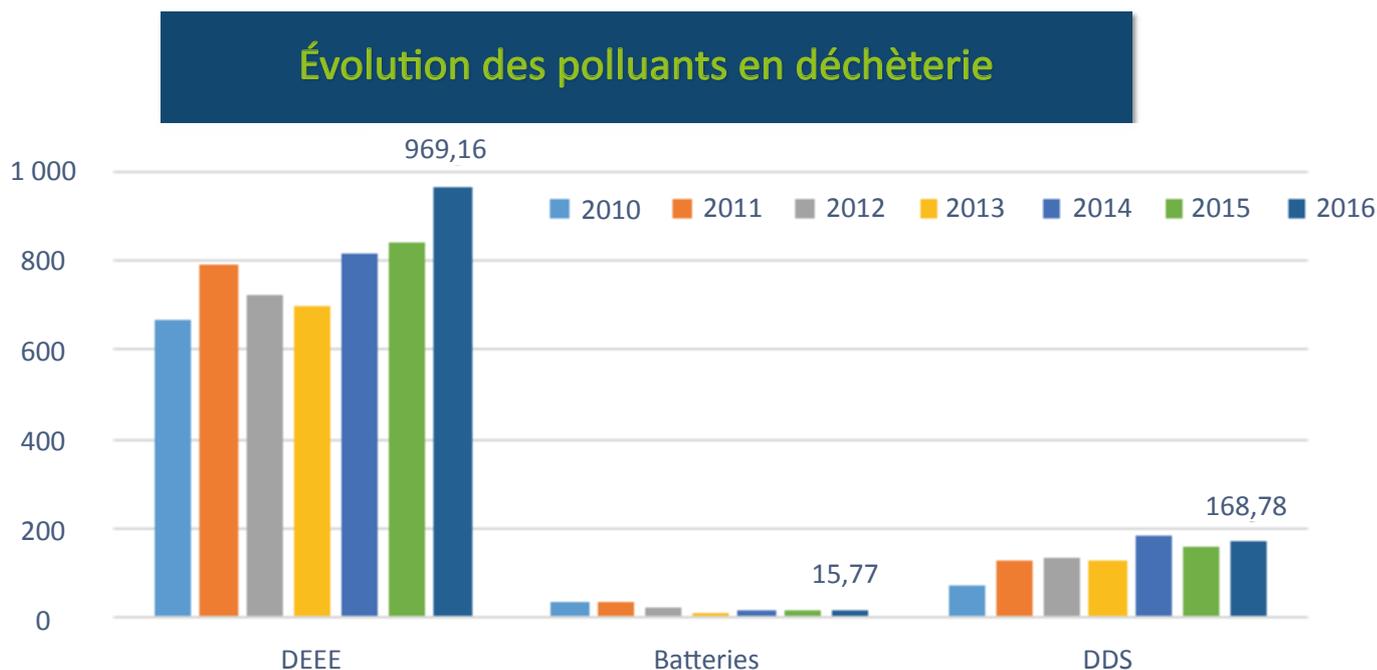
II.C.7 Les gravats

Depuis 4 ans, les gravats diminuent et descendent sous la barre des 11 000 tonnes. Ils sont valorisés par la société Créavie à Générac.

II.C.8 Le bois

Les tonnages de bois collecté sont constants sur le territoire (aux alentours de 3 400 t/an). Le Bois est valorisé par Suez Environnement à Marguerittes.

II.C.9 Les déchets dangereux



► Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)

La collecte des DEEE a augmenté de 15 % entre 2015 et 2016 pour atteindre 9,2 kg/hab/an. Ce résultat est satisfaisant au regard de la moyenne des milieux semi-urbain située à 7,6 kg/hab/an.

► Les batteries

Les batteries collectées sur les déchèteries du territoire se réduisent. Il peut s'agir d'un problème de protection du gisement sur les sites.

► Les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)

Les DDS voient leurs tonnages progresser. Ceci est très positif car il s'agit de déchets très polluants ayant un impact sur la qualité du compost. Ce chiffre traduit un geste de tri qui s'ancre dans les habitudes des citoyens.

II.D. TAUX GLOBAL DE VALORISATION

Le décret fixant les indicateurs obligatoires du présent rapport impose l'évaluation du taux de valorisation global de la collectivité.

Un des objectifs principaux de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte est de viser un taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes à hauteur de 55 % en 2020 et de 60 % à l'horizon 2025.

Pour 2016, la mise en place des filières de valorisation, à tous les niveaux de flux, permet d'atteindre un taux global de valorisation matière de 71,54 %.

2016	Nature	Tonnage	Traitement	
Collectes Sélectives	Emballages ménagers	2 623,30	Recyclage	2 623,30
	Papiers	2 255,78	Recyclage	2 255,78
	Verre	3 641,01	Recyclage	33 641,01
	Cartouches d'encre	1,34	Valorisation	1,072
			Incinération	0,268
	Piles	4,11	Incinération	1,028
Valorisation			3,083	
Capsules de café	3,89	Valorisation	3,885	
Déchèteries	Bois	3 337,16	Valorisation	3 337,16
	Ferraille	1 432,36	Recyclage	1 432,36
	Cartons	1 256,40	Recyclage	1 256,40
	Meubles	871,60	Valorisation	774,29
			Enfouissement	97,31
	Gravats	10 909,30	Valorisation	10 909,30
	Batteries	15,77	Valorisation	15,77
	Huiles minérales usagées	33,73	Valorisation	33,73
	Huiles alimentaires	5,37	Valorisation	5,37
	Végétaux	11 782,36	Compostage	11 782,36
			Recyclage	780,00
	DEEE	969,16	Valorisation	84,00
			Dépollution	105,00
			Incinération	159,25
	DDS	159,25	Incinération	159,25
Plâtres	676,90	Enfouissement	676,90	
Amiante	4,22	Enfouissement	4,22	
Encombrants	6 569,82	Enfouissement	6 569,82	
Res.T.E	31 155,24	Acier recyclé	124,62	
		Compostage	7 224,90	
		Valorisation	9 302,82	
		Enfouissement	14 502,90	

**Recyclage
Valorisation**

55 591,21

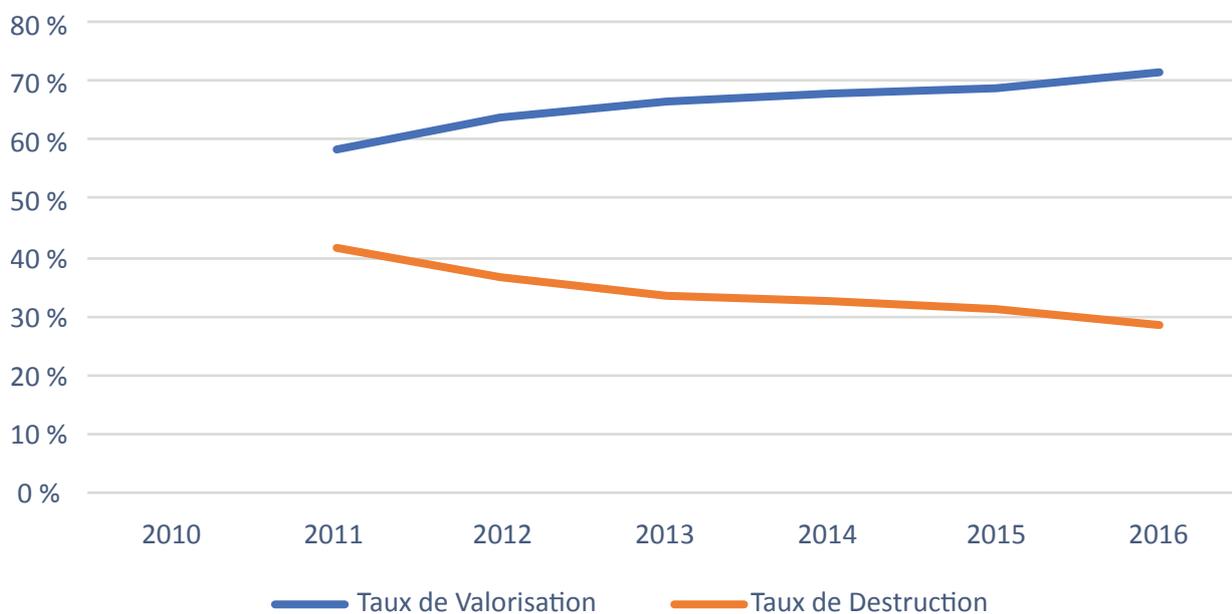
71,54 %

Destruction

22 116,69

28,46 %

Évolution du taux de valorisation



	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Taux de Valorisation	NC.	58,33 %	63,58 %	66,49 %	67,64 %	68,61 %	71,54 %
Taux de Destruction	NC.	41,67 %	36,42 %	33,51 %	32,36 %	31,39 %	28,46 %

Les objectifs de la Loi sont déjà atteints sur le territoire de Sud Rhône Environnement depuis plusieurs années.

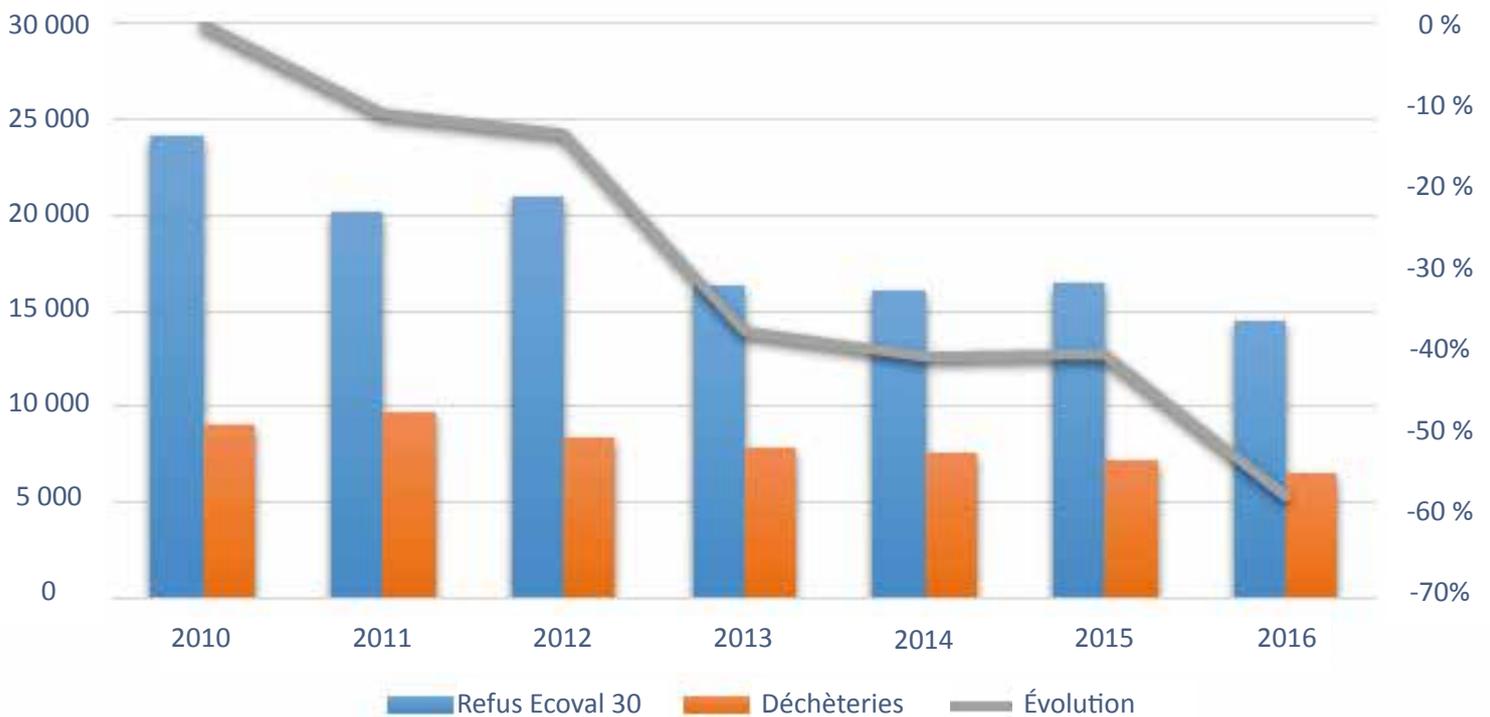
Le taux atteint en 2016 par le syndicat permet de regarder l'avenir avec sérénité, mais sans oublier pour cela que des marges de progrès restent possibles.

II.E RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES ADMIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

La Loi de transition énergétique précitée, prévoit comme objectif de diminuer la part d'enfouissement des déchets non dangereux afin de progresser dans la valorisation matière et le recyclage (-30 % à l'horizon 2020 et -50 % à l'horizon 2025).

Grâce au travail de coordination mené avec le délégataire, mais également le déploiement des différentes filières de valorisation en déchèteries, le **taux d'enfouissement des déchets de Sud Rhône Environnement a diminué d'environ 57,5 % entre 2010 et 2015.**

Évolution de l'enfouissement



Objectifs LTECV : -30 % en 2020, -50 % en 2030

CHAPITRE III

INDICATEURS FINANCIERS

III.A MODALITÉS D'EXPLOITATION

Nature de la prestation	Entreprise	Montant TTC 2016
Délégation de Service Public	ECOVAL 30	5 593 972,56 €
Transports centre de transfert Argilliers	Transports GENTES	137 224,89 €
Transports de déchèteries	PASINI SAS DELTA RECYCLAGE	464 953,21 € 156 751,42 € = 621 704,63 €
Collecte colonnes papier et verre	Ste Bernard VIAL	61 163,86 € (40 372,87 € pour le verre et 20 790,99 € pour le papier)
Traitement des déchets de déchèteries	SITA SUEZ : Bois Encombrants Plâtre Créavie : Gravats CHIMIREC : DDS, Amiante, Huiles Alimentaires Sevia : Huiles Minérales PAPREC : Meubles hors REP	113 794,24 € 694 833,08 € 126 037,46 € 43 799,39 € 71 380,89 € 2 486,00 € 4 284,93 € = 1 056 615,99 €
		7 470 681,93 €

III.B MARCHÉS EN COURS

La liste des marchés actifs en 2016 est indiquée à la page suivante.

Marchés en cours

N° marché	Objet	Titulaire	Localisation	Date Début Marché	Date Fin	Reconduction
2014-065	Evacuation des déchets ménagers depuis un centre de transfert	Transports Gentes	Nîmes	1er Août 2014	30 Octobre 2017 Avenant de Prolongation - 30/07/2017 initialement	Reconduit par tranche de 1 an (Durée maximale 3 ans)
2014-066	Collecte des PAV des papiers usagés	Vial	Vergèze	1er Juillet 2014	30 juin 2018	Reconduit par tranche de 1 an (2fois maximum)
2015-072	Valorisation des déchets d'ameublement	Paprec	Chassieu	1er Avril 2015	31 mars 2017	Renouvelable 1 fois
2015-075	Traitement des apports de déchèteries Lot 1 : Bois Lot 2 : Ferraille Lot 3 : Gravats Lot 4 : Encombrants Lot 5 : Batteries Lot 6 : DDS Lot 7 : Plâtres Lot 8 : Amiante liée Lot 9 : Huiles alimentaires	Suez Environnement Purfer Créavie Suez Environnement GDE Chimirec Suez Environnement Chimirec Chimirec	Montfavet St Pierre de Chandieu Générac Montfavet Rocquancourt Beaucaire Montfavet Beaucaire Beaucaire	1er Janvier 2016	31 décembre 2017	Reconduit par tranche de 1an (durée maximale 4 ans)
2016-079	Evacuation des apports de déchèteries Lot 1 & 3 Lot 2 & 4	Pasini Delta Recyclage	Toulon Lansargues	1er Mai 2016	30 avril 2017	Reconduit par tranche de 1an (durée maximale 4 ans)

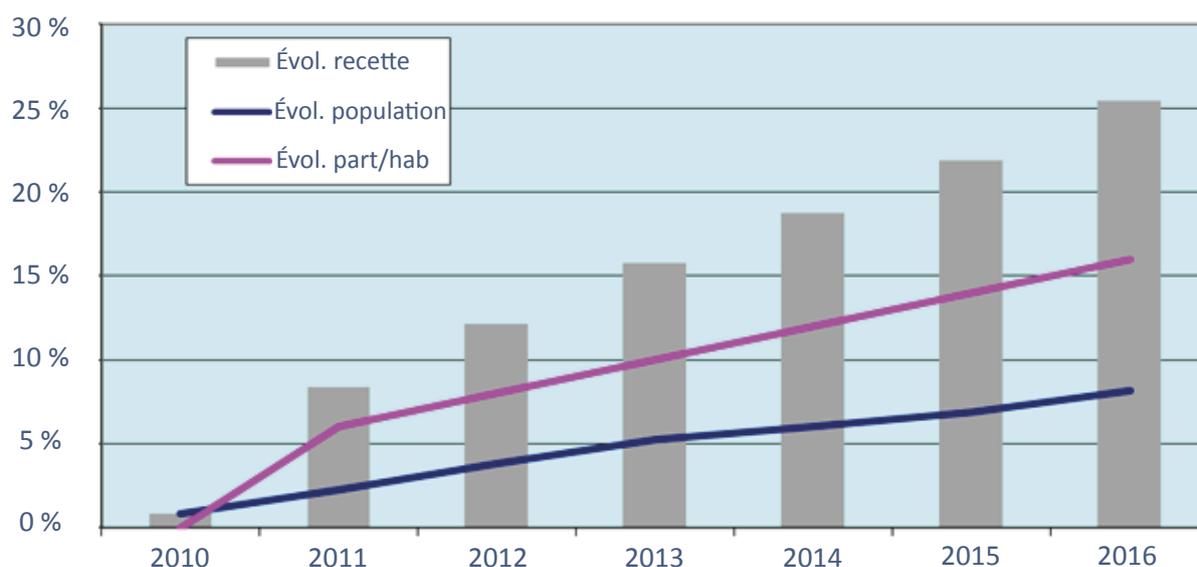
III.C MODE DE FINANCEMENT

Pour fonctionner, le syndicat fait appel à différentes ressources, dont la majeure partie provient des collectivités membres.

III.C.1 Part par habitant

Chaque collectivité verse annuellement à Sud Rhône Environnement une cotisation équivalente à la population INSEE au 1^{er} janvier de l'année. Cette participation sert, essentiellement, à couvrir les frais d'administration et de personnel. Pour 2016, la part par habitant a été fixée à 2,90 €.

L'évolution de cette part par habitant depuis 2010 a été régulière bien que modérée.



Néanmoins, sans la génération de recettes spécifiques, l'équilibre du service ne pourrait être assuré.

DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Bâtiment administratif	29 895,15 €		23 356,71 €
Fonctionnement divers	134 913,17 €	Fonctionnement divers	111 407,91 €
Dépenses non courantes	37 794,60 €		
Fonctionnement institution	221 365,85 €	Fonctionnement institution	28 305,94 €
Compétences hors traitement	431 019,01 €	Compétences hors traitement	249 345,41 €
TOTAL	854 987,78 €	TOTAL	412 415,37 €
Différence			-442 572,41 €
	part/hab théorique	-4,11 €	
	part/hab réelle	2,90 €	309 778,00 €
	Reste à financer	-1,21 €	-132 794,41 €

III.C.2 Coût du traitement

III.C.2.a Coût facturé à SRE

Le coût de traitement payé par Sud Rhône Environnement est :

Nature	Coût unitaire HT
Res.T.E - Végétaux - Cartons - Papiers	91,89 €
Emballages	91,89 €
Encombrants	96,08 €
Bois	30,00 €
Plâtres	170,08 €
Meubles	61,91 €
Gravats	3,50 €
DDS	1 024,79 € et 255 € pour le transport

III.C.2.b Coût facturé aux collectivités

Depuis 2010, afin de maintenir une dynamique favorable à la valorisation des déchets, le syndicat a tenu à moduler les prix facturés aux collectivités pour les produits traités sur le CVD d'Ecoval 30.

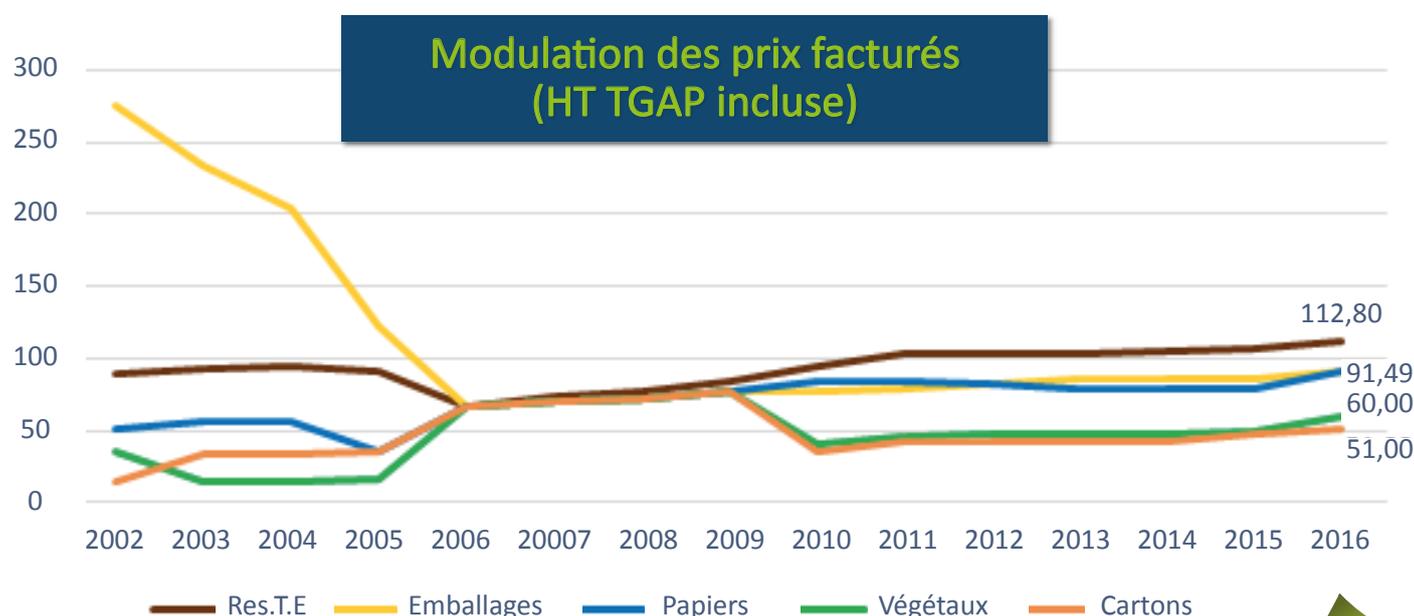
Il en résulte un transfert des coûts vers le flux le moins valorisable : le Res.T.E.

Pour 2016, les tarifs hors taxe ont été arrêtés de la manière suivante :

- ▶ Végétaux : 60 €,
- ▶ Cartons : 51 €,
- ▶ Papiers : 91,49 €,
- ▶ Emballages : 91,49 €,
- ▶ Res.T.E : 112,80 € TGAP incluse.

NOTA : En janvier 2016, une délibération a fixé le prix du Res.T.E à 117 €/t. Toutefois, Sud Rhône Environnement n'a pas rémunéré le délégataire de la DSP à hauteur des prévisions car Ecoval 30 n'a pas atteint tous ses objectifs notamment en matière de production de CSR.

Ainsi, une économie de 4,20 €/t a été réalisée et répercutée sur les collectivités ramenant le coût du Res.T.E à 112,80 €/t.



Ainsi le coût réel de la poubelle grise atteint des coûts globaux supérieurs à 100 €.

III.C.3 Coûts mutualisés des transports

Afin de tenir compte de la solidarité naturelle qui préside à un syndicat mais également de l'éloignement de certains exutoires par rapport au lieu de production, dès l'origine, il a été institué une mutualisation des coûts de transport :

- ▶ des déchèteries,
- ▶ du centre de transfert d'Argilliers en ce qui concerne le Res.T.E. (SICTOMU).

En revanche pour cette même collectivité, le syndicat prend en charge le transport de la collecte sélective (à travers la part payée par habitant).

Le coût de transport des ordures ménagères est de 2,50 € TTC/t.

Le coût de transport des déchèteries : 11,81 € TTC/t.

III.C.4 Recettes externes

Les recettes externes sont assurées par 2 canaux principaux :

- ▶ **Les ventes de matériaux valorisables ou recyclables.** Ces dernières sont soumises à des variations conjoncturelles qui impactent parfois fortement les recettes attendues.

Nature	Valeur moyenne/Tonne 2015	Valeur moyenne/Tonne 2016
Papiers	15,90 €	18,74 €
Cartons	23,15 €	31,74 €
Ferraille	100,00 €	106,06 €
Batteries	493,73 €	515,93 €

Remarques : les collectivités ne perçoivent que 95 % des recettes, SRE conserve 5 % des recettes comme frais de gestion.

Matériau	Repreneur	Montants perçus
Ferraille	DERICHEBOURG	150 254,58 €
Batteries	GDE	8 156,13 €
Cartons/Cartonnettes/Papiers	ECOVAL	63 220,48 €
Emballages plastique et acier	PAPREC	192 065,08 €
Emballages Alu	AFFIMET	13 893,28 €
Film PE	SOCOPLAST	1 999,60 €
Verres	IO	102 568,34 €
		532 157,49 €

- ▶ **Les soutiens des éco-organismes.**

Les éco-organismes fonctionnent selon 2 principes différents :

- ◆ Le soutien financier par le versement d'aides au prorata des tonnages valorisés par la collectivité (Eco-Emballages, Ecofolio),

- ◆ Le soutien opérationnel par la prise en charge directe des prestations de transport et de traitement et le versement d'une aide forfaitaire pour la communication ou la mise à disposition des lieux de collecte (Eco-mobilier, EcoDDS, Eco-systèmes).

Pour 2016, les recettes globales s'établissent de la manière suivante :

Eco-organisme	Montant total versé
Eco-emballages	1 166 275,10 €
Ecofolio	105 742,15 €
Eco-mobilier	136 453,58 €
Eco-systèmes (DEEE)	50 844,64 €
EcoDDS	12099 € (non versé car contentieux)

III.C.5 Taxe ou redevance des ordures ménagères

Sud Rhône Environnement ne perçoit pas en directe de redevance ou de taxe d'enlèvement des ordures ménagères puisque le syndicat est chargé uniquement du traitement et facture ses prestations aux collectivités.

Il est utile de préciser qu'à ce jour, aucune collectivité membre ne met en place une collecte dédiée aux déchets des professionnels.

Par ailleurs, aucun mode de financement incitatif n'est mis en place sur le territoire.

III.D COÛTS UNITAIRES

Le calcul des coûts unitaires globaux, à l'échelle du syndicat présente des évolutions non négligeables. Ils ne sont représentatifs que des coûts supportés par le syndicat et non ceux payés par les collectivités membres.

Pour 2016, il est constaté une légère amélioration du coût moyen pour revenir au niveau de 2014. Cette évolution est due essentiellement à la non production de CSR par Ecoval 30.

III.D.1 Res.T.E

Le coût unitaire de 2016 s'étage à 104,28 € TTC contre 115,69 € TTC en 2015 soit en régression de 9,86 % par rapport à 2015.

III.D.2 Collecte Sélective

Concernant la collecte sélective : les emballages, le papier et le verre, une amélioration est constatée par rapport à 2015. Toutefois, il convient d'être vigilant car les soutiens actuels risquent de ne pas perdurer à un tel niveau.

De plus, les recettes dues aux rachats de matériaux sont liées aux cours des marchés.

Des efforts d'optimisation doivent être menés pour garantir une meilleure valorisation de ces produits plutôt que de les trouver dans le Res.T.E.

III.D.3 Déchèteries

Pour la 1^{ère} fois en 5 ans, le coût en déchèterie est contenu.

Tout d'abord, la baisse des tonnages collectés est à l'origine de cette baisse de prix passant de 64,97 € à 63,35 €/t transportée et traitée.

La mise en place de multiples filières REP peut en partie expliquer cette tendance.

Des pistes de réductions des flux en déchèterie doivent être trouvées pour poursuivre de façon soutenue ce déclin en régulant de manière draconienne l'accès des artisans et des professionnels sur les déchèteries publiques par exemple.

Coût net déchèterie / tonne



Pour finir, une des actions à mener permettant de restaurer des coûts performants est l'optimisation des poids de bennes à transporter. En effet, alors que le nombre de rotations augmente constamment depuis 2010, le poids moyen transporté par benne, diminue fortement.

De façon générale, un relâchement des collectivités est déploré.

Évolution des coûts unitaires



Néanmoins le coût global reste raisonnable même si des marges d'économies potentielles sont toujours possibles, comme analysé ci-dessous.

Sud Rhône Environnement 2016

	Tonnes	Dépenses	Coût/tonne	Recettes	Recette/tonne	Bilan	PU TTC/T	
Poubelle grise	31 155,24	3 248 833	104,28			3 248 833	104,28	
Collecte sélective	2 623,30	385 412	146,92	1 350 189	514,69	- 964 777	-367,77	
Papiers	2 255,78	227 019	100,64	147 439	65,36	79 580	35,28	-118,76
Verre	3 641,01		-	126 612	34,77	- 126 612	-34,77	
Végétaux	11 782,36	1 185 765	100,64			1 185 765	100,64	53,72
Bois	3 337,16	114 029	34,17		-	114 029	34,17	
Ferraille	1 432,36		-	150 255	104,90	- 150 255	-104,90	
Batteries	15,77		-	8 156	517,36	- 8 156	-517,36	
Gravats	10 909,30	43 799	4,01			43 799	4,01	
Piles	4,11		-				0,00	
Cartouches encre	1,34		-				0,00	
DDS	159,25	70 500	442,70	10 581	66,44	59 919	376,26	
Huile vidange	33,73	1 880	55,74			1 880	55,74	
Capsules aluminium	3,89						0,00	
Huile alimentaire	5,37		-			-	0,00	
Amiante	4,22	1 378	326,43			1 378	326,43	
Plâtre	676,90	126 640	187,09			126 640	187,09	
Encombrants	6 569,82	694 351	105,69	1 435	0,22	692 916	105,47	
Polystyrène / cartons	1 256,40	126 443	100,64	20 739	16,51	105 704	84,13	
Pneus usagés								
Meubles	871,07	4 284,91		81 289	93,32	- 77 005	-88,40	
DEEE	969,16		-	53 486	55,19	- 53 486	-55,19	
Totaux	77 708	6 230 335		1 950 183		4 280 152	55,08	
Participation Coll						309 778	3,99	13,25
Transport déchèterie						641 795	8,26	
Transport OM						77 674	1,00	
Total général						5 309 399	68,33	
Par habitant	106 820						49,70	

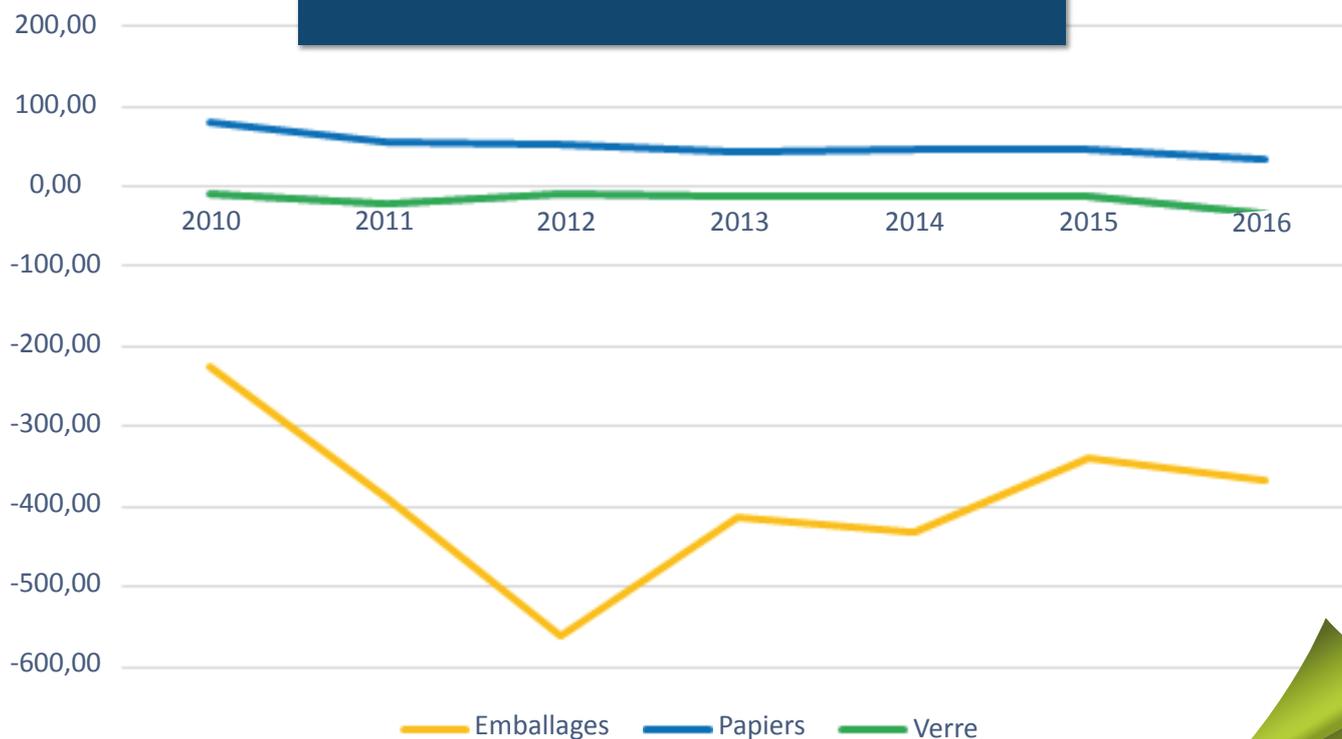
Nombre de rotations et poids moyen par benne



III.E ÉVOLUTION DES COÛTS AIDÉS

Le coût aidé correspond au coût net d'un produit lorsqu'on a décompté le coût du traitement (TTC) dont on a défalqué l'ensemble des recettes perçues sur ce flux (ventes, soutiens, subventions, etc.).

Évolution coûts aidés



CHAPITRE IV

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2016 voit des tendances positives sur certains flux. Les emballages collectés augmentent tandis que les apports en déchèterie diminuent. La quantité et la qualité du Res.T.E se dégradent.

L'augmentation progressive du tarif du délégataire, doit conduire le syndicat à mettre en œuvre des actions visant à réduire le gisement à traiter de manière significative.

Une des solutions préconisées depuis longtemps, est le détournement des déchets des professionnels vers les filières dédiées. De même, il serait dangereux de faire abstraction des évolutions réglementaires qui imposent que ces mêmes professionnels doivent séparer les déchets organiques.

Sud Rhône Environnement doit poursuivre le développement de filières de valorisation, tant par la mise en place des filières REP quand celles-ci existent, que par le soutien financier au délégataire dans sa recherche de solutions pérennes d'un traitement optimisé.

L'accompagnement des collectivités dans leur réflexion globale d'optimisation des collectes doit s'intensifier, surtout si celles-ci aboutissent à une meilleure qualité des déchets collectés.

Rappelons qu'en 2016, 26 % de la poubelle grise n'était pas à sa place. Les modes de collecte jouent pour une grande part dans cette situation.

Il appartient donc aux collectivités membres de s'interroger sur la pertinence de certaines de leurs pratiques et du mode de financement inhérent à leur service, afin de conforter une tendance encore trop fragile.

La raison d'être du syndicat réside aussi dans sa capacité à accompagner ses changements, pour le bien de tous ses membres.

Rapport approuvé par le conseil syndical en date du 27 juin 2017.

**Le Président,
Bernard DUPONT.**

LEXIQUE

BTP

Bâtiment et Travaux Public

CET

Centre d'Enfouissement Technique

CSR

Combustibles Solides de Récupération

CVD

Centre de Valorisation des Déchets

DASRI

*Déchets d'Activités de Soins à Risques
Infectieux*

DDS

Déchets Diffus Spécifiques

DEA

Déchets d'Équipement et d'Ameublement

DEEE

*Déchets d'Équipements Électriques et
Électroniques*

DIB

Déchets Industriels Bannals

DSP

Délégation de Service Public

ICPE

*Installation Classée pour la Protection de
l'Environnement*

LTECV

*Loi de Transition Énergétique pour la
Croissance Verte*

NC.

Non Communiqué

OM

Ordures Ménagères

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles

PE

Polyéthylène

REP

Responsabilité Élargie des Producteurs

Res.T.E

Résidus des Tris Effectués

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes



SYNDICAT MIXTE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

 3, Avenue de la Croix Blanche - BP n°5 - 30301 BEAUCAIRE PDC1

 srenv.secretariat@wanadoo.fr  04 66 59 06 51

**Sud Rhône
Environnement**
SYNDICAT MIXTE



Savoir Recycler Ensemble